

**DOCUMENT DE SORTIE à remettre si vous désirez un
laissez-passer (pour les enfants de la famille)
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Classe : - -

NOM : -

Prénom : - -
.....

Document à remettre au professeur de votre enfant pour **le jeudi 29 aout 2024.**
Dans l'attente du laissez-passer, merci de signaler, sur papier libre, votre autorisation de sortie. Votre enfant la présentera à la grille.

1. LAISSEZ-PASSER

Mon enfant est autorisé à sortir seul(e) toute l'année à la fin des cours

Mon enfant est autorisé à sortir seul :

à 12h20 (uniquement pour les élèves de 5^e et 6^e années)

après les cours lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (entourez votre choix)

après l'étude lundi – mardi – jeudi (entourez votre choix)

ATTENTION : Je joins une photo (très claire) de mon enfant. Celle-ci apparaîtra sur son laissez-passer.

2. AUTORISATION DE SORTIE ACCOMPAGNEE

Pour toute sortie accompagnée par un tiers autre que la famille, il vous faudra fournir un mot daté et signé d'un des deux parents, et l'enfant le présentera à la sortie

SIGNATURE :